

Salle d'escalade de la Moubra

Règles de la Salle d'escalade de la Moubra

Si vous désirez grimper dans la salle d'escalade de la Moubra, vous devez connaître ces règles.

Vous ne pouvez ignorer que la pratique de l'escalade comporte des risques. Si vous ne respectez pas les règles suivantes vous pouvez vous exposer à de graves accidents.

1. Vous devez utiliser votre assureur selon les directives du constructeur et appliquer le principe de ne jamais lâcher la corde de freinage.
2. Vous devez systématiquement contrôler votre partenaire avant chaque départ (baudrier, nœud d'encordement et point d'encordement, dispositif d'assurage, fermeture du mousqueton à verrouillage, bout de la corde).
3. Pour la pratique de l'escalade en tête, votre corde doit être d'au-moins 40m et jusqu'au mousquetonnage de la première dégaine, l'assureur pare le grimpeur.
4. Vous avez lu et compris les 12 règles figurant sur le document du Club Alpin Suisse « Grimper en sécurité » et vous devez les respecter.
5. Vous n'assurez pas votre partenaire hors de la zone d'assurage, soit à une distance maximale de 3m. du mur.
6. En dehors de la corde et éventuellement de son tapis de protection, la proximité du mur doit être libre de matériel. Des bancs munis de casiers sont mis à disposition pour le stockage du matériel.
7. Seules les personnes qui assurent ou qui désirent débiter une voie peuvent rester dans la zone d'assurage (3 m du mur).
8. Dans le secteur bloc ou sur le mur, la priorité est donnée à la personne qui a commencé la voie en premier.
9. Dans le secteur bloc, la zone d'atterrissage doit demeurer libre. En cas de situation délicate, être prêt à parer le grimpeur.
10. Dans le secteur bloc, les grimpeurs de moins de 14 ans doivent toujours être sous le contrôle d'une personne majeure.

Si vous constatez qu'un assureur ou un grimpeur commet des erreurs qui peuvent conduire à un accident, n'hésitez pas à le rendre attentif poliment ou à informer le personnel de la salle.